

# Communiqué de presse



## Plan blanc Covid-19 : le CHMS prend des mesures renforcées

**Chambéry, le 27 octobre 2020**

Devant la dégradation très rapide de la situation sanitaire en région Rhône-Alpes, l'Agence Régionale de Santé a demandé à tous les hôpitaux et cliniques privées de la région d'augmenter le périmètre des déprogrammations d'interventions chirurgicales.

**Par conséquent, le CHMS a pris les décisions suivantes :**

### HOSPITALISATIONS

**1. Depuis le 26 octobre 2020, déprogrammation de l'ensemble des activités chirurgicales, chirurgie ambulatoire comprise, ainsi que les activités interventionnelles (Par ex. endoscopies par exemple) et de médecine (ex : hôpital de jour d'endocrinologie par exemple) réalisées au bloc opératoire sauf :**

- **Interventions urgentes**
- **Cancérologie**
- **Interventions dont l'annulation entraînerait une perte de chance pour le patient**

Les blocs ambulatoires de Chambéry et Aix-les-Bains sont donc fermés. Six salles (sur dix) resteront ouvertes au bloc opératoire central de Chambéry, pour assurer les interventions ne pouvant être annulées.

Les patients concernés par cette déprogrammation seront informés individuellement par les équipes médicales. Cette mesure vise à anticiper l'ouverture de lits supplémentaires de réanimation, qui nécessitent des compétences médicales et paramédicales spécialisées en anesthésie/réanimation. Le CHMS compte actuellement 24 lits de réanimation, qui seront augmentés jusqu'à 36 lits d'ici la fin de la semaine.

C'est l'unique service de réanimation médicale pour l'ensemble du territoire de santé Savoie/Belley.

### CONSULTATIONS

L'ensemble des consultations planifiées sont maintenues. Les mêmes conditions d'accès (voir paragraphe ci-après) s'appliquent.

En cas d'annulation, les secrétariats prendront contact avec les patients concernés.

### VISITES

Site de Chambéry

- Pour rappel, les visites à l'hôpital sont limitées depuis le 21/10 à une visite par jour et par patient, pour une durée d'une heure maximum, entre 14h et 20h.
- A la maternité, seule les visites du conjoint sont autorisées (1 visite par jour – 1 heure maxi).
- En pédiatrie et néonatalogie, les deux parents sont autorisés.

- Les visites en EHPAD et SSR sont suspendues jusqu'à nouvel ordre

Site d'Aix-les-Bains

- Les visites à l'hôpital, en EHPAD et SSR sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

### Conditions d'accès (consultations et visites)

**A partir du mardi 27 octobre et jusqu'à nouvel ordre, le port d'un masque chirurgical neuf est obligatoire pour toute personne se rendant à l'hôpital ou à la maternité.**

Le masque ne sera pas fourni par l'établissement.

A ce jour, le CHMS compte 160 patients hospitalisés dont 14 en réanimation et plusieurs clusters sont recensés dans les EHPAD.

**Ces mesures sont susceptibles d'être renforcées au cours des prochains jours en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.**

**Contact presse** : Mission communication – 04 79 96 59 98 – [mission.communication@ch-metropole-savoie.fr](mailto:mission.communication@ch-metropole-savoie.fr)